

18.—De l'inspecteur de la Ville, demandant d'annuler le rôle de cotation pour l'élargissement de l'avenue de l'Hôtel-de-Ville en face des lots du cad. No 21, 1, 2, 3 quartier St-Jean-Baptiste, lequel fut confirmé le 27 nov. 1906, attendu que M. Burelle a bâti des marches sur la partie devant être expropriée et qu'il ne s'est pas conformé à l'avis que lui a adressé l'inspecteur de la Ville, le 24 décembre 1906.

Résolu: Que la question soit référée au Département en Loi afin de savoir si ledit rôle de cotation peut être annulé.

19.—Sur proposition de M. l'échevin Martin, il est

Résolu: 10. Que l'inspecteur de la Ville soit prié de donner ordre à la "Sicily Asphaltum Paving Co." de paver en blocs de scorie la rue St-Jacques, côté Sud de la voie de la "Montreal Street Railway Co." à partir du côté Est de la rue de la Montagne jusqu'au côté Ouest de la rue Guy.

20. De donner ordre à la "Powell Paving Co." de paver en pavage Hassam la rue St-Jacques, côté Sud de la voie de la "Montreal Street Railway Co." à partir du côté Ouest de la rue Dominion jusqu'au côté Ouest de la rue Guy. Le tout conformément au rapport de la Commission de la Voirie adopté par le Conseil le 14 octobre courant.

20.—De l'inspecteur de la Ville, au sujet du projet de convention entre la Compagnie du Pacifique Canadien et la Ville de Montréal, concernant la permission de construire un égout à travers la propriété de la Compagnie rue Verchères.

Résolu: De présenter au Conseil un rapport recommandant de payer à la Compagnie du Pacifique Canadien la somme de \$1 par année pour le privilège de construire un égout passant au travers de sa propriété rue Verchères, et \$4 pour la première année afin de défrayer la préparation des documents; et, de plus, que le maire et le greffier de la Cité soient autorisés à signer ledit projet de convention au nom de la Ville.

21.—*Résolu:* Que l'inspecteur de la Ville soit requis de demander des soumissions pour la construction d'un égout dans la rue Joliette, à partir de la rue Hochelaga jusqu'à la rue Sherbrooke.

22.—*Résolu:* Que l'inspecteur de la Ville soit prié de donner ordre à l'entrepreneur de prolonger de 75 pieds au Sud de la rue De Fleurimont l'égout de la rue Boyer.

23.—*Résolu:* Que l'inspecteur de la Ville soit prié de donner ordre à la Compagnie de Construction et de Pavages Modernes de Montréal de substituer des dalles Danforth à celles de Créolite posées en face de l'entrée principale de l'Hôtel de Ville, rue Notre-Dame.

Ajournement.

RAOUL BOLTE,
Secrétaire.

COMMISSION DES INCENDIES ET DE L'ECLAIRAGE

Compte rendu de l'assemblée du 17 octobre

Sont présents: MM. les échevins Yates, président, Lavallée, Stearns, David, Laviolette, Robillard et Mercier.

1.—M. l'échevin Turner se présente devant la Commission, au nom de la "Smart Bag Co. Ltd.", et demande que soit prise en considération sa demande pour une lampe dans la rue Mullin, Pointe St-Charles.

Résolu: D'acquiescer à cette demande, et de renvoyer la requête de ladite Compagnie au surintendant du service de l'Eclairage avec prière de faire rapport.

2.—M. l'échevin Duquette se présente devant la Commission et l'informe qu'un local convenable peut être obtenu, gratuitement d'aujourd'hui au reste de l'année, pour placer une machine chimique à incendie, à Youville, la nouvelle municipalité annexée au Nord de la Ville.

Résolu: Que le chef du service des Incendies soit prié de visiter la localité et de faire rapport.

3.—A la demande de M. le président, M. H. R. Adams, représentant M. A. F. Dunlop, architecte de la caserne No 5, rue Berthelet, se présente devant la Commission et soumet un état démontrant les conditions actuelles des différentes industries se rapportant à l'érection de cet édi-

18.—From the City surveyor asking that the assessment roll made for the widening of City Hall avenue, in front of cadastral lots No. 21, 1, 2, 3, St. Jean-Baptiste ward, confirmed the 27th November 1906, be annulled, seeing that Mr. Burelle has built steps on the part to be expropriated, and that he did not comply with the notice sent him by the City surveyor, on the 24th December 1906.

Resolved: That the matter be referred to the Law Department as to whether the said assessment roll can be annulled.

On motion of Ald. Martin, it was

Resolved: 10. That the City surveyor be asked that orders be given the Sicily Asphaltum Paving Co., to pave with scoria blocks, St. James street, on the south side of the Montreal Street Ry tracks, from the east side of Mountain to the west side of Guy street.

20. That orders be given to the Powell Paving Co. to pave with Hassam paving, St. James street, south side of the Montreal Street Ry tracks, from the west side of Dominion to the west side of Guy street. The whole in accordance with the Road department's report, adopted by Council the 14th of October instant.

20. From the City surveyor anent the proposed agreement between the Canadian Pacific Ry Co., and the City of Montreal anent the permission granted for the construction of a sewer under the Company's property, in Verchères street.

Resolved: That a report be made to Council recommending that the Canadian Pacific Ry Co., be paid the sum of \$1.00 per annum for the privilege of building a sewer passing through the Company's property, Verchères street, and \$4 for the first year for the payment of cost for preparing documents, and, moreover that the Mayor and the City clerk be authorized to sign said proposed agreement on behalf of the City.

Resolved: That the City surveyor be asked to call for tenders for a sewer to be laid in Joliette street, from Hochelaga to Sherbrooke street.

Resolved: That the City surveyor be asked to give orders to the contractor to extend by 75 feet, south of De Fleurimont street, the Boyer street sewer.

Resolved: That the City surveyor be asked to give orders to the "Compagnie de Construction et de Pavages Modernes de Montréal" to substitute Danforth flags to the Creolite flags laid in front of the main entrance of the City Hall, on Notre Dame street.

Adjourned.

RAOUL BOLTE,
Secretary

FIRE AND LIGHT COMMITTEE

Report of meeting held the 17th of October

Present: Ald. Yates, chairman, Lavallée, Stearns, David, Laviolette, Robillard and Mercier.

1.—Ald. Turner appeared before the Committee, on behalf of the Smart Bag Company, Limited, and asked that their application for a light in Mullin street, Point St. Charles, be taken into consideration.

Resolved: To accede to the request, and that said application be referred to the Light superintendent for a report.

2.—Ald. Duquette appeared and informed the Committee that a suitable location could be had free of charge, for the balance of the year, for the placing of a chemical engine for fire purposes, at Youville, the newly annexed municipality, north of the City.

Resolved: That the chief of the Fire Department be requested to visit the locality and report.

3.—At the request of the chairman, Mr. H. R. Adams, representing Mr. A. F. Dunlop, architect for the construction of No. 5 fire station, Berthelet street, appeared before the Committee, and submitted a statement of present conditions of the various trades in connection with the erection of the building, and claiming that the works have been progressing favorably.